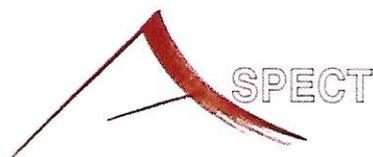
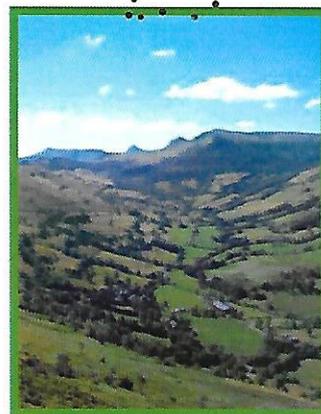


La Vallée du Mars au fil du temps....



EDITORIAL

N° 13

Juillet 2013

Prix : 2,50 euros

SOMMAIRE

La vieille croix de St Vincent 2

Us et coutumes d'autrefois :
« nouer l'aiguillette » 3

Les imbroglios de l'histoire et des
généalogies : la famille CLARY 4

Poèmes sur la vallée du Mars 5

La forêt du Falgoux au XIXème siècle
Article de JP. Verger 6-7-8-9

Les transports dans la vallée du Mars
Le « courrier » Mauriac-Le Falgoux
10-11-12-13

Le passé lointain de Longevergne 14

La chapelle de Jaillac,
hier et aujourd'hui 15

Comment participer 16

Chers lecteurs,

Le temps passe, les souvenirs restent.

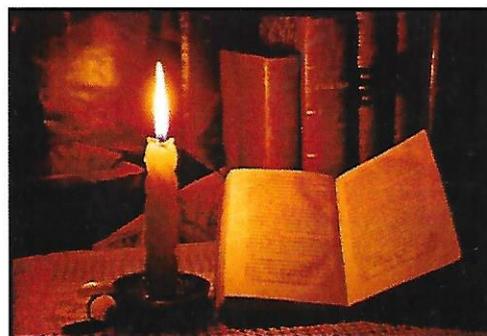
Il y a tant de choses à raconter sur le passé de la vallée du Mars et de ses habitants.

Nous n'avons jamais abordé dans ce bulletin le thème de « **la mode vestimentaire** » de nos ancêtres. Pourtant les sabots, les coiffes, les bijoux font partie du patrimoine. Quelqu'un se souvient-il du « saint-esprit » ? Ce beau bijou a-t-il été porté dans la vallée du Mars ? Aucun témoignage à ce jour.

Dans le prochain bulletin, nous parlerons d'une chanson qui fait partie du répertoire des chants des pays de France « **Les vêpres du Falgoux** » (les anciens qui se souviennent peuvent raconter) et nous découvrirons en détail **le rôle de la taille** à St Vincent en 1747.

Bonne lecture.

Françoise PICOT
née FAUCHER



*Parler de nos ancêtres, c'est les faire revivre.
Ne rien dire, c'est les oublier !!*



La vallée du Mars, hier et aujourd'huien bref

La vieille croix de SAINT VINCENT

Dans la revue éditée par ASPECT « les croix de nos villages », on peut lire :

« La croix la plus ancienne de Saint Vincent a été restaurée et se trouve aujourd'hui à côté du porche de l'église. Elle est en pierre et a des personnages sculptés : d'un côté un Christ sur la croix surmonté de l'inscription (N.R.I.) et de l'autre une Vierge, entourée de deux têtes, et surmontée d'un arc gothique. Une paire de ciseaux en bas de la croix doit figurer le donateur : sûrement une compagnie de **marchands de toile**. »



Suite à mon passage aux archives du Cantal, j'ai eu accès au journal « NOTRE DAME DE LORETTE ».

On y relate, entre autre, la vie de **Sœur Marguerite**.

Elle était issue d'une ancienne famille fixée de longue date à Saint-Vincent. Ses ancêtres, modestes artisans, s'étaient attachés au coin de terre qu'ils avaient patiemment acquis au prix d'un labeur quotidien et de longues économies. Ils se léguèrent de père en fils le métier de tailleur...

La famille COUNIL était le type de ces vénérables et vieilles générations d'autrefois qui se transmettaient pieusement les plus respectables traditions... Au début du XVIIIème siècle, nous trouvons trois fils COUNIL exerçant le métier de tailleur. Un seul des trois frères se maria, et de cette union naquit une nombreuse famille. L'aîné de cette génération éleva ses dix enfants et le plus âgé avait 10 ans quand éclata la tourmente révolutionnaire. A l'époque où sévissait la Terreur, l'enfant fut témoin d'une scène dont il garda une profonde impression.

La vieille croix qui se dressait à l'époque, aux abords de la route, avait été érigée par les ancêtres de la famille Council. Elle porte en relief, sur son fût, des ciseaux de tailleur attestation de son origine. Menacée de destruction par les révolutionnaires, et pour la soustraire à la fureur sacrilège des iconoclastes de 1793, elle fut, à la faveur de la nuit, enlevée de son piédestal par le père Council accompagné de son fils et transportée par eux dans le jardin où fut creusée une fosse. La croix y fut placée et recouverte de terre, qui fut aplaniée sur elle. Le père avait voulu que son enfant assistât à cette scène pour que son fils pût un jour, après le calme et la sécurité revenus, retirer l'antique croix de sa tombe et la redresser à la place où tant de générations l'avaient saluée.

Cet enfant, Antoine Council, se maria avec Antoinette Chadefaux et neuf enfants naquirent, dont la dernière fut Marguerite qui vint fonder à St Vincent une maison de religieuses gardes-malades.

Détails de la croix

C'est grâce aux notes laissées par **Sœur Honorine** que nous avons pu avoir accès à ces informations fort intéressantes car elles nous apportent enfin la réponse de l'origine de cette croix.

US et COUTUMES d'autrefois

« **Nouer l'aiguillette** » voulait dire frapper d'impossibilité l'exercice de la vie sexuelle par un sortilège. On employait quelquefois le même sortilège contre la femme.

« **Dénouer l'aiguillette** » était au contraire combattre la magie du noeud et rendre la vie sexuelle à nouveau possible.

A ce sujet, il a été trouvé aux archives du Cantal deux documents du XVII^{ème} siècle.

Ces textes d'archives ont été transcrits par Jean Vézole.

(Nous avons laissé volontairement le texte tel qu'il est écrit).

Le premier texte est la requête adressée à Mgr l'Evêque de Clermont par deux époux n'ayant pu consommer leur mariage à cause de maléfice et demandant sa dissolution.

« A Mgr illustrissime et révérendissime évêque de Clermont, supplient et vous remontent humblement Pierre Delcayre et Jeanne Pebrel, habitans de la paroisse du Falgoux, disant que puis 4 ou 5 ans en çà, ils contractèrent mariaige ensemble et suivi ensuite les formes de la Sainte Eglise, sans que du despuis ils ayent pu consommer leur mariaige, à cause du maléfice qui fut donné aux uns et aux autres.

A ces causes, Monseigneur, appert que les dits supplians vous jurent et affirment les faits de la requête être véritables, plaira à Vos Grâces de vouloir séparer et dissoudre leur mariaige comme non consommé et remettre les parties en leur premier état et liberté.

Les supplians prieront Dieu pour votre prospérité et santé.

Signé : Devèze, pour les supplians »

Le second texte est la permission accordée par l'évêque au curé de la paroisse de tenter d'abord de lever le dit maléfice.

« Vu la dite requête, nous permettons au vénérable curé dudit Falgoux de faire les abjurations en tel cas requises dudit maléfice, de recevoir de nouveau le consentement des supplians après que se seront confessés et communiés à cette fin, et de bénir leur lit et couches pour, ce fait, être ordonné ce qu'il appartiendra ».

Signé Gilbert, Evêque de Clermont.

Par commandement de mondit Seigneur Cailhot »

Nous sommes ici dans le domaine des croyances que l'on dit parallèles.

Le maléfice du « **noeuement de l'aiguillette** » opéré par un « sorcier » ou une « sorcière » visait à rendre le mari impuissant.

Ce sortilège était tellement craint que certains allaient se marier dans une autre église que celle de leur paroisse, le maléfice devant se pratiquer à un certain moment de la cérémonie. Cette crainte était peut-être aussi à l'origine de certains « mariages de nuit ».

L'opération contraire s'appelait le « **dénouement de l'aiguillette** » et devait être pratiquée par une personne compétente.

Les imbroglios de l'histoire et des généalogies

Extraits du recueil de Henri LAFARGE (1953)

« Envolée sur deux siècles et deux vallées »

Vous trouverez ci-dessous quelques précisions sur la famille CLARY, de Colture et de Saint-Vincent et sur certains de leurs alliés (LAFARGE, SARGES...).

Désirée CLARY, dont s'était épris Bonaparte, épousa le Maréchal Bernadotte, chef de la dynastie encore régnante en Suède. Elle habita le bourg de **Barriac, canton de Pleaux**.

En 1767, **Pierre-Antoine CLARY** de Barriac épousait à Saint-Vincent, **Claudine LAFARGE**. En 1769, naissait leur fils **Etienne-Antoine CLARY** qui épousait au même lieu en 1791 **Marie-Cécile SOUSTRE**.

On se rappelle que **Etienne-Antoine CLARY** a été **Maire de Saint Vincent** de l'an III à l'an IV, en l'an VIII et de 1801 à 1815.

Son petit fils, **Henri LAFARGE**, fils de sa fille **Rosalie CLARY**, fut Maire de cette commune de 1898 à 1918.

Son arrière petit-fils, **Joseph LAFARGE**, fils du précédent, l'a été de 1896 à 1898.

Un arrière-arrière-petit-fils, le Docteur **Alexis LAFARGE**, le resta de 1935 à 1945.

Léon ESPINASSE, qui fut le mari d'une arrière-arrière-petite fille de Etienne-Antoine CLARY, **Elisabeth LAFARGE**, fut Maire de Saint-Vincent de 1947 à 1965.

N'oublions pas que le Maire de Saint-Vincent en l'an I s'appelait **Galvain LAFARGE** remplacé par **Etienne-Antoine CLARY** de l'an II à l'an IV.

Tant que dura la période révolutionnaire, ces deux Maires se remplaçaient à courts intervalles : chacun de toute évidence représentant une tendance.

Nous sommes amené à penser que **CLARY** évolua en même temps que les fidèles de Bonaparte, dont il fut, à Saint-Vincent, le représentant jamais désavoué de 1801 à 1815.

Ils virent néanmoins se confondre une partie de leurs lignées à la suite du mariage de **Henri LAFARGE** avec **Noémie LAFARGE**, petite-fille de **LAFARGE-Galvain**.

C'est ainsi que **Joseph LAFARGE** était l'arrière-petit-fils de l'un et de l'autre et que le docteur **Alexis LAFARGE** et Madame **Léon ESPINASSE**, née **Elisabeth LAFARGE** sont les arrière-arrière-petits enfants de tous les deux.

Enfin, **Claudine LAFARGE**, l'épouse de l'ancêtre **Pierre-Antoine CLARY**, de Barriac, avait une sœur prénommée **Marianne**, qui épousa **Pierre BANCHAREL**. Une de leurs filles se maria en 1802 à **Jean SARGES** (fils de **Claude** et de **Jeanne CHAUVET**). Il eurent pour descendant (à la 3ème génération) **Alexandre SARGES**, Maire de Saint-Vincent de 1919 à 1935 et **Marie SARGES**, épouse de **Joseph LAFARGE** qui fut médecin et Maire de Saint-Vincent.

On peut se demander à la suite de quelles circonstances **Pierre-Antoine CLARY** vint de Barriac contracter mariage à Colture, commune de Saint-Vincent. La curiosité paraît satisfaite si l'on sait que les ancêtres de **Claudine LAFARGE** étaient eux aussi venus de Barriac à la fin du XVIIème siècle. Ils n'avaient certainement pas perdu tout contact avec leur commune d'origine... Il y a peu de relations directes entre Barriac et Saint-Vincent. Mais Barriac est si proche de la « route des vins ».*

* *L'auteur explique qu'il a appris de son aïeul que jadis, les agriculteurs de la région de Saint-Vincent organisaient chaque année, après les vendanges, une caravane de chars à traction bovine pour aller dans la Corrèze chercher le vin de leur consommation. L'itinéraire passait par Mauriac et par Pleaux.*

La vallée du Mars et le Puy Mary ont inspiré des poètes connus ou moins connus

Daniel Ferrand a recueilli pour nous ce poème de C. GANDILHON GENS-D'ARMES dans

« Poèmes Arvernes »

La légende des monts et des hommes.

La mort de l'arbre

Aux vierges profondeurs des forêts du Falgoux,
Prodigieux haillon du manteau des vieux âges,
Cet arbre avait subi quatre siècles d'orages:
La foudre n'osait plus l'effleurer de ses coups.

Mais des hordes de nains destructeurs et jaloux,
Sur les nobles sapins assouvissant leurs rages,
L'ont renversé géant dans les gorges sauvages
Où l'on entend, le soir, pleurer les derniers loups.

Et le long du chemin aux fangeuses ornières,
Entre les souches et les rocs, dans les clairières,
Où grondent les clameurs funèbres des torrents,

Voici que, résignés à suivre leurs tyrans
Dont l'œuvre criminelle obscurément les navre,
Six grands bœufs, à regret, traînent ce grand cadavre.

Au cours de mes lectures, j'ai trouvé également un poème du même auteur dans

« poèmes Arvernes »

Fresques et Médaillons

Au Puy Mary

Chef de la Haute-Auvergne, ô svelte Puy Mary,
Debout au carrefour des profondes vallées,
O pâtre des forêts à tes pieds étalées,
Entends, du bord des mers, monter vers toi mon cri !

Enfant, j'ai reposé sur ton manteau fleuri;
Je t'ai vu bleissant par les nuits étoilées,
Pourpre sous le soleil, blanc sous les giboulées.
Du lait de tes troupeaux c'est toi qui m'a nourri.

Et maintenant, là-bas, tu veilles sur la tombe
Où m'attendent les miens. Aussi, quand le soir tombe,
Montagnard exilé par un destin brutal,

Je vois toujours, je vois, au fond de ma mémoire,
S'esquisser, comme un but d'espérance illusoire,
Ta forme harmonieuse à l'horizon natal.

ACROSTICHES

Le milieu du vallon, en patoisan roman
Est ton nom d'autrefois, Valmieg, vauxmiers d'antan,

Vallée du torrent Mars, vallée des ferrailleurs,
Accueillante région aux charmes prometteurs,

Ultime étape pour tes enfants au pays,
Le Puy Mary veille sur leur dernier réduit.

Migrants et pèlerins du lointain Moyen-Age,
Ibériques auvergnats, aînés aventureux,

Emigrants provisoires aux parisiens rivages,
Retournent tous un jour au pays bienheureux.

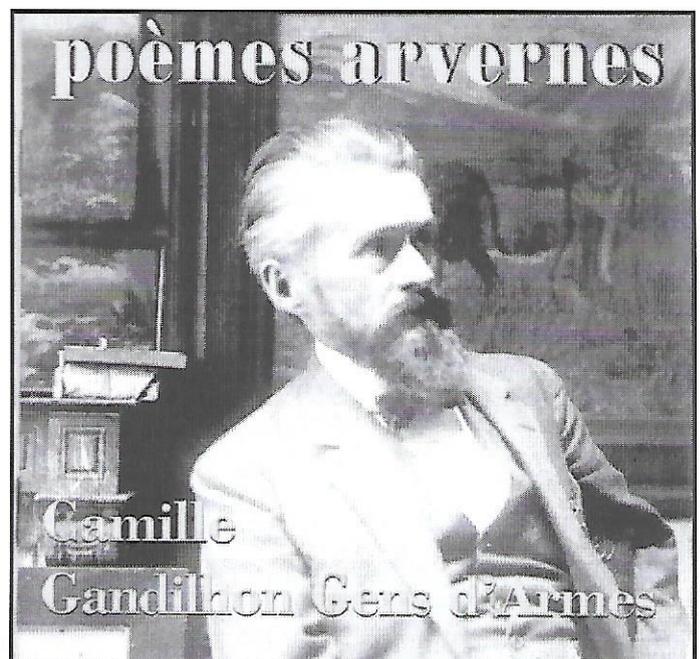
J. Navrot Pâques 1988

Le fond de la vallée dite des ferrailleurs
Est rideau de théâtre pour tous les spectateurs.

Parée de brumes matinales ou vespérales
Une pyramide dorée paraît au final
Yeoman de la vallée du Mars embrumée

Merveilleux sous le soleil enflammé
Avec un ciel bleu marine en montagne
Rond du puy de la Tourte l'accompagne
Yeuses et autres bois parent sa campagne.

J. Navrot août 2010



La forêt du Falgoux au XIX^{ème} siècle (2^{ème} partie)

Article de JP. VERGER

Deuxième forêt du Cantal en superficie après celle de Laveissière, le bois Mary est composé de bois taillis et de bois de haute futaie. Cette hêtraie sapinière tapisse le cirque du Falgoux à une altitude moyenne de 1200 m avec des pentes rudes parfois supérieures à 40% sur le versant Est. Tout au long des siècles, cette forêt communale eut une importance majeure dans la vie quotidienne des fougouniers (bois de chauffage, bois d'outillage, bois de construction, afforestation...) et elle a contribué à diminuer la précarité générale de la population de l'ancien régime.

ETAT DE LA FORET A L'AUBE DU XIX^{ème} siècle



Jusqu'à la révolution, la forêt du Falgoux est soumise à l'ordonnance des Eaux et Forêts de 1669 et est contrôlée par les maîtres des Eaux et Forêts. Toutefois, c'est la communauté des habitants, par l'intermédiaire des consuls qui gère la forêt. Ce n'est qu'en 1754 que deux syndics furent nommés pour l'administration et qu'un garde fut désigné pour « veiller à la conservation des bois, défendre et empêcher la chasse, la pêche... ».

La révolution, période troublée est marquée par une dégradation majeure du bois, favorisée par l'absence de police rurale (coupes exagérées, vols...) et la multiplication des pacages et en particulier par un plus grand nombre de troupeaux de chèvres .

Aussi, après la révolution, en 1802, Pierre François LACOSTE va constater dans son ouvrage « observation sur les volcans d'Auvergne » :

« A la base du Puy Mary est un bois très vaste qui appartient à la commune du Falgoux et dans lequel les habitants de certaines autres communes ont le droit d'aller chercher leur chauffage. Ce bois, qui se compose en grande partie d'antiques et beaux sapins, est dans un état si étonnant de dégradation que sa vue attriste celui à qui les bois sont chers, à qui l'agriculture est chère, et l'indigne contre les hommes qui sont la cause de sa détérioration ».

De la révolution à la fin de la période napoléonienne, la gestion du bois a été définie par les lois de la Constituante du 29 septembre 1791. De fait, les différences avec le régime antérieur étaient minimales et le personnel recruté par la nouvelle administration a été celui qui occupait les mêmes postes sous l'ancien régime.

Le Falgoux a continué à appliquer les us et coutumes anciennes, les habitants de Salers et des autres communes ont continué à aller chercher leur bois de chauffage dans le bois Mary. Salers donnait une rétribution de 500 Fr pour leur afforestation. Un seul garde forestier surveillait les lieux et faisait la police. Aussi, le bois restait dégradé.

L'administration, consciente de cet état de fait, va promulguer en juillet 1827 un nouveau régime forestier qui va bouleverser les habitudes des fougouniers.

ORGANISATION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE APRES 1827

Les principales conséquences du code forestier de 1827 sont la réduction ou la suppression des droits d'usage et l'accentuation du rôle de l'Administration centrale dans le gardiennage, l'entretien et la délivrance des arbres même dans les forêts communales.

La soumission à ce régime forestier va se faire très lentement, que ce soit par la municipalité ou par la population. Elle sera combattue vivement dans les premières années.

La municipalité du Falgoux, dès le début de son application, va être très réticente et multiplier lettres et invectives envers l'administration forestière et/ou le préfet.

En septembre 1830, le maire Antoine BORDERIE démissionnera lorsque les « Eaux et Forêts » obligeront les habitants à payer le bois de construction (coupé dans leur forêt) dont ils ont besoin et à avoir deux gardes forestiers (que la municipalité a du mal à payer) vue l'étendue de la forêt. Jusqu'au milieu du siècle, de nombreuses plaintes furent adressées à la Préfecture. En 1834, le Conseil Municipal signale en particulier l'attitude de l'administration forestière, un sous-inspecteur ayant dit au maire et à deux adjoints « *que toutes les fois que l'on voit des demandes du Falgoux, on les met de côté sans les lire, parce que ça vient du Falgoux* ».

Dès 1828-1829, le Conseil Général était affligé par le comportement communal « *qui emploie tous les moyens prohibés pour se soustraire aux lois* » mais dénonce aussi les abus de l'administration forestière et en particulier des gardes.

Entre 1833 et 1848, le préfet DELAMARE va tenir compte de ces conflits et relever les deux principales difficultés :

- Les communes, en particulier Le Falgoux, essaient de restreindre l'étendue de leur bois pour diminuer leur surveillance et donc le nombre de gardes.

- L'administration forestière ne prend pas en considération les us et coutumes d'où le grand nombre de procès verbaux.

Il fit faire plusieurs enquêtes permettant la détermination des nouvelles surfaces boisées et a donné l'ordre de tenir compte des us et coutumes de chacun.

Au Falgoux, les habitants eurent le bois de chauffage et d'outillage gratuitement, mais le bois de construction devait être payé.

Malgré la constatation d'une surface boisée moindre, les deux gardes resteront en place.

Toutefois, la méthode utilisée, plus douce, moins abrupte, fera diminuer la tension qui existait entre la municipalité, les habitants et l'administration forestière. Après 1850, les relations plus favorables amèneront l'amélioration de la qualité du bois.

La situation des gardes forestiers fut difficile et délicate au début. Il devaient être courageux, avoir du sang-froid et être d'une grande prudence.

Les gardes les plus efficaces étaient craints mais faisaient l'objet d'une haine tenace entraînant des violences, des mutineries; Les plus faibles étaient soumis à des quolibets et moqueries risquant d'être bastonnés ou l'objet de corruption.

A la page suivante, vous trouverez le récit de deux « rébellions » contre les gardes forestiers.

Un procès en 1839

Dans son livre « A l'ombre du pouvoir, le Cantal du milieu du XIX^{ème} siècle », **Christian ESTEVE** fait allusion à un **procès en cours d'assise** opposant bûcherons et gardes forestiers en 1839 au Falgoux.

« Famille et amis fréquentaient alors la forêt pour une triple raison : braconner, aider l'insoumis et couper du bois sur pied. Dans tous les cas, il s'agissait de flouer le garde.

C'est dans un tel contexte que furent arrêtées le 6 janvier 1838, les filles FERRAT et la fille BERGERON accusées de rébellion contre les gardes forestiers du bois Mary...

Toutes trois habitaient la Franconèche, en lisière de forêt.

Il était de notoriété publique que depuis longtemps les habitants étaient « *hostiles aux employés de l'administration des Eaux et Forêts* ».

Les sieurs DUBOIS et BENOIT (gardes forestiers en place) semblaient donc souffrir des injures et outrages.

Or, au retour d'une tournée ils aperçurent un homme traînant un fagot de bois et voulurent lui demander des explications. Selon l'accusation, assaillis par des femmes, ils auraient été injuriés et bombardés de pierres. Les habitants du village du Cher vinrent à la rescousse mais, s'aidant de leurs armes, les gardes purent se réfugier chez le maire... »

Aux archives d'Aurillac sur le dossier 38-U-121, on peut trouver :

- le rapport des gardes Benoit et Dubois au garde général à Mauriac le 10 janvier 1838
- le rapport de gardes sus dits et affirmation du maire du Falgoux le 23 octobre 1837,
- la lettre du garde général des forêts à l'inspecteur des forêts.
- la lettre personnelle de l'inspecteur du Cantal à Monsieur le conservateur.

Violence et gardes forestiers

Le 17 décembre 1842, FIALEX et JUILLARD, gardes forestiers, saisirent dans le bois Mary un troupeau de chèvres. Le berger ne voulut pas donner le nom des propriétaires. Les deux gardes se mirent alors à conduire le troupeau à Mauriac. Parvenus à la montagne du Pierron, ils aperçurent à la nuit tombée, un groupe d'individus venant de Fontolive qui les poursuivaient. Continuant leur chemin, ils furent attaqués par deux hommes dont l'un dénommé FONTOLIVE portait un masque, et l'autre était appelé VIZET.

Après avoir rejoint les gardes, il voulurent les contraindre à ramener le troupeau à la mairie du Falgoux.

Les gardes résistèrent et répondirent que si les deux hommes se faisaient connaître, ils leur abandonneraient le troupeau. Les deux hommes refusèrent et persistèrent dans leur démarche.

L'un d'eux ajouta :

« il en sera ainsi ou il y aura du boudin » tandis qu'ils cherchaient à faire retourner le troupeau. C'est alors que FIALEX menaça de faire usage de son arme. VIZET rétorqua « *tu n'es pas foutu de me tirer un coup de fusil !* » en faisant un geste de mépris. A ce moment là, le coup de feu partit blessant ledit VIZET à la cuisse droite, entraînant pour celui-ci 20 jours d'arrêt de travail. FIALEX a constamment répété « *qu'il visait les pieds et que le coup de feu a atteint plus haut à cause de l'inégalité du terrain* ».

L'EXPLOITATION DU BOIS MARY

Réalisée sous le contrôle de l'administration forestière, elle nécessite chaque année de prévoir le nombre d'arbres à couper; ceux-ci sont choisis et marqués au marteau par les gardes forestiers. On distingue :

1) Les coupes ordinaires réservées aux habitants du Falgoux pour une partie et l'autre partie vendue aux enchères par adjudication.

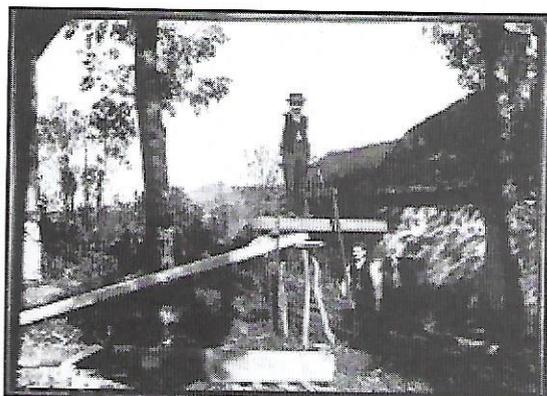
En 1833, 300 arbres seront vendus pour pourvoir aux dépenses occasionnées par la construction d'un chemin de vidange nécessaire à l'exploitation du bois Mary. En 1840, les habitants du Falgoux ont reçu 140 arbres (100 hêtres pour le bois de chauffage, 20 autres hêtres pour les meubles d'agriculture et 20 sapins pour l'agriculture).

2) Les coupes extraordinaires qui restent exceptionnelles. En 1834, une coupe de bois est autorisée pour construire un clocher en bois car « *le clocher de l'église est tellement en ruine qu'il menace de s'écrouler, craignant que l'écroulement de l'édifice n'entraîne le brisement des cloches et n'écrase quelques personnes* ».

De plus, le bois Mary va encore pendant quelques années servir de pacage dans les lisières sous surveillance.

L'exploitation du bois Mary va nécessiter des **bûcherons** pour abattre les arbres et les élaguer, des ouvriers pour débarder, des scieurs de long pour fabriquer planches, poutres, chevrons... parfois remplacés par des scieries.

Les bûcherons au XIX^{ème} siècle sont souvent les domestiques, les ouvriers du Falgoux. Ils sont engagés pour la période des coupes souvent fin de l'hiver et début du printemps. Ensuite ils se louent dans les fermes. **Les débardeurs** peuvent utiliser des mules, des vaches ou des chevaux et sont souvent les bûcherons eux-mêmes ou d'autres habitants du Falgoux.



Les scieurs de long travaillent par groupe de deux ou trois : le chevrier sur le tronc est chargé de diriger la scie, le renard en dessous du tronc tire la scie et le 3^{ème}, le doleur est chargé d'affûter les scies et d'équarrir le tronc avant de le débiter.

Les premiers scieurs de long au Falgoux apparaissent vers 1841. La plupart du temps, ils arrivent de Corrèze.

François JOLY est le premier connu. Par la suite arriveront les GILET, BATTU, PERRET.

D'autres seront originaires de Tourniac, LHOMOND, RABOISSON.

Le plus souvent, ils vont se fixer au Falgoux par mariage avec des jeunes filles du pays. Souvent un de leurs enfants continuera le métier jusqu'à sa disparition à l'arrivée des entreprises au début du XX^{ème} siècle. Ils deviendront souvent ouvriers forestiers.

Dans le prochain bulletin, la dernière partie sera consacrée aux scieries au XX^{ème} siècle.

Les transports dans la Vallée du Mars

Réservée aux plus fortunés, la *diligence*, grande voiture de voyage suspendue, équipée de quatre roues, divisée en compartiments, effectuait un service régulier empruntant un itinéraire prédéfini.

La grande diligence avait trois compartiments : le coupé à l'avant, l'intérieur au milieu, et la rotonde à l'arrière; la petite n'avait que le coupé et la rotonde, que l'on nommait intérieur. La diligence était tirée par un attelage dont le nombre de chevaux variait suivant le type de voiture et les difficultés du parcours. Le cocher prenait place sur l'impériale; derrière lui se trouvait la banquette des passagers, et à l'arrière se trouvait l'emplacement pour les bagages, recouvert d'une bâche.

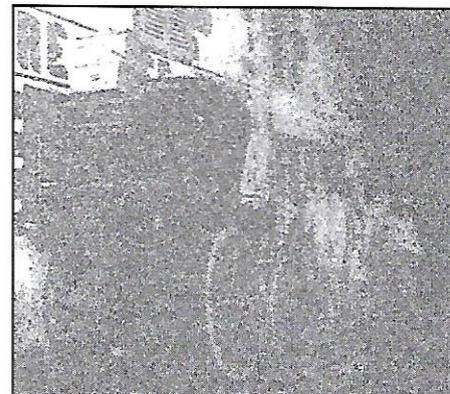
Les chevaux se fatiguaient vite car la diligence chargée était un véhicule pesant : il fallait donc les changer à des intervalles variables selon l'itinéraire.

Des relais, disposés à cet effet sur le parcours, assuraient cet échange et permettaient aux passagers de se reposer et de se restaurer.

Plus cher, mais plus rapide, était le voyage au moyen de la *Malle-Poste* :

En 1793, apparaissent des voitures de poste d'un modèle normalisé. Leur forme, dérivée de celle des fourgons destinés au transport des prisonniers, leur vaut le nom de « paniers à salade ». Elles sont tirées par trois chevaux de front et doivent faire « au moins deux lieues (soit 9 km) par heure ».

Le décret ajoute: « Leur marche ne sera interrompue ni jour ni nuit, que le temps nécessaire pour l'exécution du service », ce qui en fait les véhicules les plus rapides de l'époque. À bord de la malle-poste peuvent prendre place trois voyageurs et le courrier, qui accompagne le chargement sur tout le parcours, alors que le postillon change à chaque relais. Le tarif pour un voyageur est d'un franc cinquante par lieue. Il est donc un peu supérieur à celui pratiqué à bord des diligences des messageries, qui s'élève, lui, à un franc. Mais, dans ce dernier cas, la vitesse est plus réduite, car il faut tenir compte des arrêts de nuit, rendus obligatoires pour le repos des voyageurs.



Arrêt de la malle-poste dans la vallée du Mars



Arrivée devant l'hôtel Labourel (le Falgoux)

Nous avons déjà abordé dans le N° 7 de ce bulletin le départ du courrier et/ou de l'autobus du Falgoux en direction de Mauriac avec 3 cartes postales très connues où des habitants du Falgoux ont été identifiés.

Nous allons, dans ce numéro, donner un peu de détail sur cette liaison Mauriac-Le Falgoux.

Les municipalités d'Anglards de Salers, Le Falgoux, Saint-Vincent et le Vaulmier avaient demandé la création d'un courrier en voiture reliant MAURIAC-LE FALGOUX en 1893. Le 13 avril 1894 a eu lieu l'adjudication dudit courrier dont la dépense restera entièrement à la charge de la commune du Falgoux jusqu'en 1899.



Les chevaux étaient encore sollicités...

En 1911, Géraud Bruel du Falgoux ouvre la ligne d'autobus « gare de Mauriac-St Vincent de Salers-Le Falgoux ». L'année suivante, Géraud Bruel est mobilisé. Ses véhicules, un autobus Saurer et un camion Berliet, sont réquisitionnés. Le service est alors interrompu et est repris début 1917 par André Dumas, également du Falgoux.

En 1919, Bruel et Dumas assurent conjointement le double service quotidien Mauriac-Le Falgoux par la vallée du Mars.

Ci-dessous différents renseignements trouvés aux archives du Cantal, issus de la Commission Départementale du Transport.

**Service d'autobus :
ligne de Mauriac gare-Le Falgoux.**

Par pétition en date du 16 mars 1911, M. Géraud Bruel, entrepreneur de transport, demeurant à Mauriac, fait connaître qu'il a fait l'acquisition d'un autobus pour le service des voyageurs et des bagages de la gare de Mauriac au Falgoux, et il demande qu'il lui soit accordé à cet effet, une subvention sur les fonds du département.

M. Bruel se propose, pour le moment, d'établir, à partir du 1er juillet 1911 entre la gare de Mauriac et le Falgoux, dont la distance est de 28 km, un service quotidien dont l'horaire sera fixé ainsi :

- Départ de Mauriac 7 h 30 du matin
- Arrivée au Falgoux 9 h 15
- Départ du Falgoux 16 h
- Arrivée à Mauriac 18 h 45

La voiture qui sera mise en service est du système Saurer 30 HP, avec direction à la cardan. Elle est montée sur 6 roues avec bandages en caoutchouc plein.

Le nombre de places mises à la disposition du public serait de 18 et le poids des bagages transportés pourra atteindre 750 kilos. La mise en service de ce nouveau système de transport constituera une amélioration très sensible des moyens de communication dans cette région qui est très fréquentée par les touristes pendant la belle saison.

Arrêts :

Le vaulmier

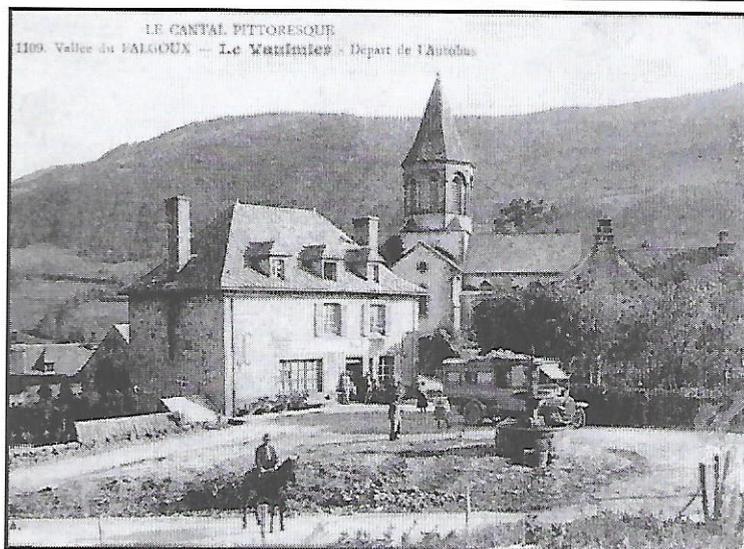
et à Pons
(hôtel Blanc)

Dans la séance du 10 mai 1910, il a été décidé que les services d'autobus seraient subventionnés aux conditions suivantes :

- Qu'ils offriraient au public une organisation confortable.
- Que la durée du service serait au minimum de 5 mois durant la belle saison.

Le taux de la subvention a été fixé à 30 francs par kilomètre parcouru sur l'étendue du département, le parcours fait sur les départements voisins ne devant pas entrer en ligne de compte.

Le montant de la subvention à allouer pour ce service, dont le parcours sera de 28 kilomètres, s'élèverait à $28 \times 30 = 840$ francs.....



Rapport de l'agent-voyer cantonal en date du 22 juillet 1919 suite à une demande de subvention de M. Bruel.

Par lettre du 11 mai 1919, M. Géraud Bruel, entrepreneur de messageries à Mauriac expose à M. le Préfet qu'il assure, depuis le 1er mai un service quotidien simple d'autobus de Mauriac gare au Falgoux, service qu'il a l'intention de doubler en juin avec des voitures de 2 tonnes et demie chacune et demande que la subvention que le département alloue pour ce service lui soit accordée pour l'année 1919.

Avant la mobilisation générale, M. Bruel avait créé un service d'autobus double entre Mauriac et le Falgoux et demandé la subvention de l'Etat. Cette demande n'eut pas de suite du fait de la guerre; d'ailleurs les voitures dont il disposait à ce moment, un autobus système Saurer et un camion Berliet furent réquisitionnés pour les besoins de l'armée, ce qui le mit dans l'impossibilité de continuer aux conditions habituelles. Il assura pourtant le service messageries et voyageurs avec un petit autobus à 6 places jusqu'au moment où il fut lui-même rappelé sous les drapeaux.

Le transfert des dépêches de Mauriac au Falgoux fut ensuite assuré, pendant quelque temps, par des courriers à pied ou par voiture à âne, mais ce mode de transport laissait beaucoup à désirer au point de vue de la rapidité et donnait lieu à de nombreuses récriminations de la part de la population de la vallée du Mars qui souffrait de cet état de chose et qui se trouvait d'ailleurs privée de tout service public établissant une communication avec le chef-lieu.

En 1917, M. Dumas, entrepreneur au Falgoux, sollicité par les intéressés, établit un service saisonnier simple de messageries et voyageurs entre Mauriac et le Falgoux et obtint pour 1918 la subvention du département. Après sa démobilisation, M. Bruel, adjudicataire du transfert des dépêches de Mauriac au Falgoux, dont la durée du bail était en cours en 1914, demanda et obtint de l'Administration des Postes l'autorisation de continuer le bail interrompu pendant la durée de sa mobilisation et de reprendre la place de M. Dumas, entrepreneur à titre temporaire.

Le service par autobus, au compte de M. Bruel, fonctionne depuis le 1er mai dernier. L'itinéraire suivi emprunte le chemin de G.C.22 (Avenue de la station de Mauriac), la route nationale 122 et les chemins de G.C.N. 5 et 12, soit 28 kilomètres.

Il dessert les localités suivantes : Le Vigean, Neyrecombe, Pons, Maleprade et les Aldières, Saint-Vincent, Le Vaulmier et le Falgoux.

La voiture comporte un nombre total de 20 places assises dont 18 à l'intérieur et 2 à côté du conducteur. Elle effectue journellement un voyage aller-retour. Le départ à lieu de Mauriac le matin après l'arrivée du train de Paris et le retour vers 18 h de manière à correspondre avec le train du soir vers Paris.



Rapport (suite)

Le prix des places est fixé de la manière suivante :

Localités desservies	parcours	
	Simple	aller-retour
De Mauriac à Neyrecombe	1,00	2,00
De Mauriac à Pons	2,50	5,00
De Mauriac aux Aldières	4,00	8,00
De Mauriac à St Vincent	6,00	12,00
De Mauriac au Vaulmier	7,00	13,00
De Mauriac au Falgoux	8,00	15,00

Pour la totalité du trajet, le prix de revient par kilomètre est de 0.286.

Le coût du transport des bagages et messageries pour chacune des localités desservies est de :

	Prix par 100 kg
De Mauriac à Pons (8 km)	2,00
De Mauriac aux Aldières (13 km)	3,00
De Mauriac à St Vincent (18 km)	4,00
De Mauriac au Vaulmier (21 km)	5,00
De Mauriac au Falgoux (28 km)	5,00

Le prix de revient maximum par 100 kg est de 0,238 soit 2,38 pour une tonne.

Le poids total de bagages et messageries que peut transporter ce camion, en dehors des voyageurs est de 550 kg environ.



Devant la gare de Mauriac, dans les années 1930, l'autobus du Falgoux est prêt à partir. A gauche, André Dumas, et accoudé sur le capot, Paul Mathieu.

M. Michel GREGET, propriétaire du château de Longevergne, nous a transmis des informations intéressantes sur le passé lointain du château :

« Je dispose de trois relevés de géomètres datant de 1787 qui décrivent précisément le château de LONGEVERGNE et additionnent les septérées, quatonnées et métadens, mesures de Salers de l'époque. Ces relevés de géomètre décrivent de manière très succincte le château mais il en ressort qu'il s'agit d'un corps de bâtiment flanqué de trois tours dont l'une sert d'escalier. Ce qui est plus intéressant, par contre, c'est qu'ils ajoutent que ce bâtiment est flanqué, en plus de la tour de l'escalier de « deux mesures d'autres tours ». L'un d'eux va même jusqu'à écrire que le bâtiment, compte tenu de son état, ne peut servir que de logement au fermier. »

« Ce domaine a peut-être, jusqu'au 16^{ème} siècle, servi d'hôtellerie.

Les archives de la commanderie templière d'Ydes, reprise par l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, précisent en effet que Ydes avait deux annexes, Longevergne et l'Hôpital.

Il existe d'ailleurs quelques actes dans les archives de cette commanderie détaillant des ventes

« d'affairs » dépendant de Longevergne (*l'affar désigne l'objet d'un acte notarié, qu'il s'agisse d'un bien immobilier ou d'un service*).

Les voyageurs qui quittaient la commanderie d'Ydes, qui se dirigeaient vers le Pas de Peyrol, se trouvaient à une journée de marche de Longevergne.

Il est possible que la destination du lieu ait inspiré le sculpteur facétieux à qui nous devons les représentations, sur la première tour d'une tête de moine, souriante et accueillante et sur la deuxième tour, de cette paire de fesses agrippée par deux mains dans un but physiologique, certes utile, mais peu ragoûtant.

L'explication est simple, cette intéressante représentation de l'anatomie humaine attire l'attention sur l'orifice d'une canalisation de latrines qui provient, dans l'épaisseur du mur, d'un banc de pierre percé, situé dans la tour, au premier étage. Les voyageurs exténués qui venaient chercher un gîte étaient donc invités à s'éloigner de cet endroit ! »



*Je comprends mieux maintenant pourquoi mon ancêtre **Georges BORDERIE** est né à Longevergne en 1688.*

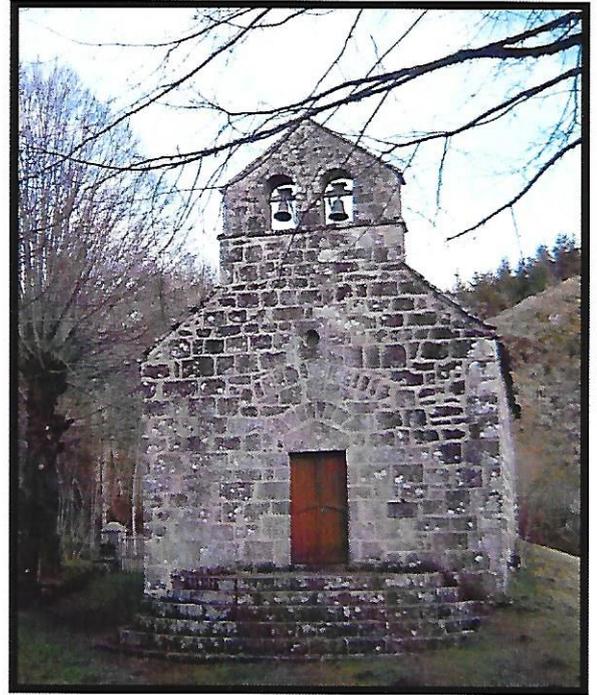
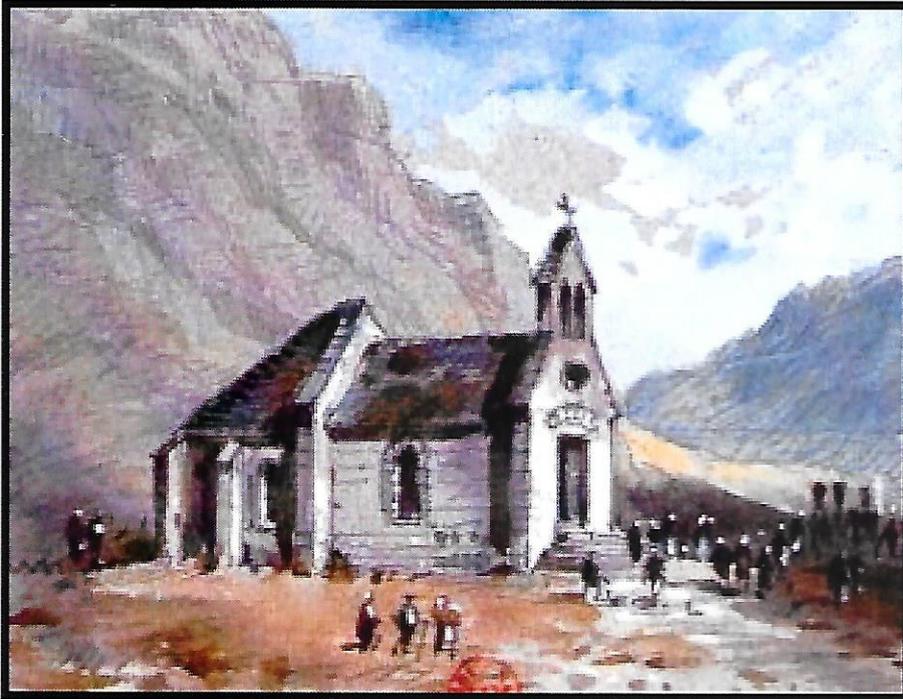
Non, il n'était pas châtelain, son père, Pierre y était fermier.

Françoise PICOT FAUCHER

La chapelle de Jaillac, hier et aujourd'hui

Nous avons déjà parlé de cette chapelle dans notre bulletin N°4.

Nous avons retrouvé sur Gallica un tableau (peintre inconnu) représentant cette chapelle autrefois et l'on peut constater que le lieu était très fréquenté en opposition à la situation actuelle.



Ancienne carte postale représentant la chapelle de Jaillac.

Elle surplombe la **Vallée du Mars** et non pas la Vallée du Falgoux comme indiqué.

